



AUTORISATION PARENTALE

Saison 2022-2023

Coordonnées des détenteurs de l'autorité parentale : (Compléter les deux colonnes si il y a séparation)

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Nom : Prénom : | Nom : Prénom :

Adresse : | Adresse :

CP : Ville : | CP : Ville :

Email* :@..... | Email* :@.....

Tel. Mobile : Appel prioritaire | Tel. Mobile : Appel prioritaire

Si Agent SNCF, N° Prévoyance : | Si Agent SNCF, N° Prévoyance :

* Adresse mail valide obligatoire pour vous inscrire

Enfant

Nom et Prénom : Né(e) le / / à

De sexe : Masculin, Féminin....., Droitier ou Gaucher et Mesurant :cm

Tous les renseignements ci-dessus sont obligatoires pour remplir votre licence en ligne.

Autorisation parentale

(Pour les licenciés mineurs uniquement)

Je soussigné M., Mme, responsable légal de l'enfant (Nom Prénom), autorise (Cocher les cases) :

- mon enfant à souscrire une licence pour la saison 2022-2023 et à participer aux diverses compétitions et animations sportives.
- les responsables et bénévoles à véhiculer mon enfant pour les entraînements, rencontres ou manifestations, et les dégage de tout recours au-delà de leur responsabilité civile et des garanties de leur assurance véhicule.
- le ou les responsables à prendre en cas de maladie ou d'accident de l'enfant et sur avis médical, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale.
- mon enfant à partir seul à la fin de l'entraînement.
- mon enfant à être filmé ou pris en photo dans le cadre de l'activité au sein du club (toute diffusion intempestive ne sera pas de la responsabilité du club).
- j'autorise tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé (l'article R232-52 du Code du sport). *Si je coche pas cette ligne, je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)*

Fait à Le

Signature (avec mention « lu et approuvé »)